



HAL
open science

Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers

Patrick Gaboriau

► **To cite this version:**

Patrick Gaboriau. Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers. *Espaces et sociétés* (Paris, France), 2011, 147, pp.57-75. hal-00710803

HAL Id: hal-00710803

<https://hal.science/hal-00710803>

Submitted on 13 Apr 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE FACE À SES ÉPREUVES

Les enjeux pragmatiques des écoquartiers

Jérôme Boissonade

ères | *Espaces et sociétés*

2011/4 - n° 147

pages 57 à 75

ISSN 0014-0481

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2011-4-page-57.htm>

Pour citer cet article :

Boissonade Jérôme , « Le développement durable face à ses épreuves » Les enjeux pragmatiques des écoquartiers, *Espaces et sociétés*, 2011/4 n° 147, p. 57-75. DOI : 10.3917/esp.147.0057

Distribution électronique Cairn.info pour ères.

© ères. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers

Jérôme Boissonade

La sociologie de l'environnement s'intéresse le plus souvent aux conflits d'aménagement et aux collectifs qui font irruption sur la scène publique au nom de la nature pour critiquer des institutions ou des pouvoirs économiques accusés au mieux d'indifférence au bien commun. Dans les écoquartiers, la ville durable est éprouvée au quotidien par des publics ordinaires et ce sont les institutions qui s'appuient sur des justifications environnementales pour tenter de réguler les comportements des habitants jugés inconséquents. En quoi cet objet de recherche inversé qui s'attache aux comportements urbains esquivant les gestes destinés à prendre soin de la planète, représente-t-il un enjeu pour la recherche urbaine¹ ? Le « gouvernement des conduites » (Foucault, 1994) mis en place dans ces quartiers sous l'égide d'un développement et d'une ville

*Jérôme Boissonade, architecte, maître de conférences de sociologie (ULCO), Laboratoire AUS (UMR/CNRS 7218 LAVUE) Chercheur associé TVES
jboisson@msh-paris.fr*

1. Cet article participe d'une recherche pilotée par J. Boissonade, intitulée « L'institution de la 'ville durable' par ses épreuves » et financée dans le cadre du BQR « Penser la ville » (Université Paris 8) et réunissant K. Hackenberg, P. Charbonnier, G. Baudin et M. Collin.

durable crée nous semble-t-il, des tensions susceptibles de produire des compétences critiques à même de remettre en cause l'emprise des institutions sur ces projets urbains.

Édifié sur la friche des anciens chantiers navals de Dunkerque, l'écoquartier Grand Large encore en chantier a vu ses premiers occupants prendre possession des lieux et remettre en cause immédiatement par leurs pratiques « l'équilibre » qui était pourtant au fondement de ce projet. Plus que pour tout autre projet urbain, la conception des écoquartiers repose en effet sur une approche systémique de la ville. Ce dispositif complexe serait-il menacé par des habitants qui ne s'ajustent pas à ces espaces pourtant « privilégiés » ? Sur quoi bute cet ajustement et en quoi ces points d'achoppement nous informent-ils sur les enjeux de la ville durable ?

Afin de prendre au sérieux le sens critique de ce lâcher prise d'acteurs ordinaires, cet article tente tout d'abord, d'explicitier sur quoi repose la « réalité » (Boltanski, 2008) durable élaborée par les institutions qui ont créé cet écoquartier. Nous mettons ensuite en évidence la nature tacite de certains dispositifs emblématiques de ces projets urbains et leur effet déstabilisateur à l'égard de cette « réalité ». Enfin, nous montrons en quoi une approche pragmatique en termes d'ordres de justification et de régimes d'action peut permettre aux acteurs de mieux comprendre ce qui est en jeu dans la « ville durable ». Cette piste de recherche s'inscrit en effet à la suite de travaux qui s'interrogent sur la dimension hégémonique qu'ont prise les institutions en charge de la ville et de la nature (Godard, 2004 ; Charles et Kalaora, 2007). Dans cet écoquartier, la diversité des expériences personnelles mais partagées par d'autres, met à l'épreuve cette hégémonie. D'un côté, les conséquences pratiques de ces usages pourraient alors s'avérer déterminantes pour produire des engagements collectifs porteurs d'alternatives. De l'autre, les institutions confrontées à ce risque devraient pour préserver cette hégémonie être capables de traduire cette diversité en termes d'action publique dans une perspective pragmatiste. Celle-ci permet en effet d'intégrer de manière pluraliste ces usages critiques des populations. Un même enjeu donc, celui d'une approche pragmatiste des situations, au service de deux objectifs antagoniques d'hégémonie ou d'émancipation vis-à-vis d'un concept de ville durable à la fois totalisant et performatif.

LA CONSTRUCTION D'UNE « RÉALITÉ » DURABLE

L'agglomération de Dunkerque compte plus de 200 000 habitants², mais sa population vieillit et l'ensemble de la région de Flandre-Dunkerque se dépeuple en raison d'un solde migratoire négatif³. Elle est le siège du troisième

2. Source : Recensement général de la population (RGP 2007, INSEE).

3. 15 237 habitants l'ont quittée entre 1999 et 2006 (source : RGP 2007, cahiers de l'observatoire n° 31, AGUR, 2009).

complexe industrialo-portuaire de France, mais le chômage a fortement augmenté depuis 2007 avant même la période de crise que nous connaissons aujourd'hui⁴.

Hormis le quartier balnéaire de Malo-les bains en partie préservé, la ville a été détruite à 80 % lors de la seconde guerre mondiale, puis reconstruite après la libération. À ce noyau reconstruit s'est jointe une « Zone à urbaniser en priorité », bâtie dans les années 1960 lors de l'installation des grandes industries sidérurgiques et pétrochimiques. Plus récemment, l'essentiel de la production de logements a trouvé place en périphérie, sous la forme de lotissements pavillonnaires. Face à cette évolution, la ville et la Communauté urbaine de Dunkerque ont souhaité réorienter cette fabrication de l'urbain vers le centre de l'agglomération, notamment par des logements neufs en locatif libre et en accession à la propriété (CUD, 2005a : 5). Cette préoccupation provenait d'un souci d'équilibre sociodémographique, mais relève aussi et surtout d'une ambition plus générale : mettre en place un développement territorial durable. Cette ambition s'est d'abord traduite par un travail important réalisé avec les nombreuses industries classées « Seveso » présentes sur le territoire, afin de diminuer les pollutions et prévenir les risques, ce qui lui a valu d'obtenir en 1996 le premier prix européen des villes durables « en raison de sa capacité à concilier développement économique et respect du cadre de vie » et constitue toujours le noyau central de la recherche locale en sciences humaines⁵. Plus récemment, une étape importante a été franchie avec le lancement en 2005 d'un concours pour la création d'un écoquartier de neuf-cents logements, en lieu et place de la friche des anciens chantiers navals.

Les nouveaux habitants ont pris possession des deux cent huit logements de la première tranche de ce quartier Grand Large, qui comprend des logements sociaux, du locatif libre et de l'accession à la propriété, répartis quasi indistinctement au sein d'immeubles collectifs, de petits bâtiments groupés et de pavillons en bande. Il succède au projet Neptune, lancé presque vingt-ans plus tôt, immédiatement après la fermeture des chantiers navals à la fin des années 1980, véritable traumatisme pour toute l'agglomération. Rapidement, il avait été décidé de démolir et de dépolluer l'ensemble du site de plus de trente hectares⁶. Chaque famille comptait alors un membre ayant travaillé aux chantiers et la friche située en plein centre-ville rappelait à tous le savoir-faire et l'outil de travail abandonné. L'architecte anglais Richard Rogers avait alors été mandaté pour proposer un plan susceptible de surmonter les épreuves antérieures et de tracer une perspective d'avenir. Sur la partie réalisée du projet

4. Le taux de chômage de la commune de Dunkerque a augmenté de 8,9 % entre 2007 et 2008 et de 13,6 % entre 2008 et 2009 (Source RGP 2007, INSEE).

5. Portée par le laboratoire IMN-TVES, notamment à travers le collectif Irénée Zwarterook (2010).

6. Seuls trois vestiges seront conservés : un hangar, une maison et un porche.

Neptune, la dimension laborieuse des chantiers a été remplacée par une modénature architecturale balnéaire et les navires issus des ateliers ont fait place aux bateaux de plaisance. L'histoire ouvrière a été sanctuarisée et mise à distance par la création d'un Musée portuaire et les discours publics et notamment ceux concernant le projet Neptune, ont constamment éludé ce passé vécu comme une pesanteur dont il s'agissait de se dépouiller pour faire naître un « nouveau dunkerquois » (Hellequin et al., 2007).

Dix ans après l'avoir lancé, l'agence d'urbanisme préconise pourtant de « rompre avec le concept du projet Neptune » (AGUR, 2001a : 21). Les acteurs urbains qui ont mené ces transformations soulignent en effet le « manque d'appropriation de Neptune », « l'absence d'identité de quartier », ou encore la nécessité d'un « style architectural local » (AGUR, 2001b). Alors qu'une démarche originale avait été mise en place à l'occasion de ce premier projet piloté par un « *workshop* » rassemblant les élites intellectuelles locales (Segaud et Ratouis, 2001), la Communauté urbaine considère que « ce qui a été réalisé n'est pas de 'la vraie ville' ni du développement, mais seulement de l'aménagement⁷ ». « La volonté de construire 'une ville à vivre' où se conjuguent mixité sociale et mixité urbaine s'est [en effet] très vite heurtée aux procédures traditionnelles d'aménagement » (CUD, 2005b : 3), dans lesquelles l'action publique se résume d'abord à celle de l'aménageur. Aujourd'hui, Neptune « est presque devenu un contre exemple⁸ » parce que sur le fond, le *workshop* a été progressivement isolé. Seul, il n'est finalement jamais parvenu à imposer aux acteurs du « monde » dunkerquois sa volonté de faire émerger par l'espace urbain la « réalité » d'un citoyen métropolitain capable d'effacer la fermeture des chantiers navals et d'exprimer le passage à une société postindustrielle.

Afin d'éviter à Grand Large le même destin que celui de Neptune, marqué par un délitement des ambitions initiales, la démarche adoptée dans ce nouveau projet prend le contre-pied du précédent. Ce sont les investisseurs qui doivent s'engager lors d'un concours de type partenariat public-privé sur des engagements de construction et de marge, ainsi que de prix de location et de vente, des prix annoncés qui ne seront finalement pas tenus (Genty, 2009). La consultation de maîtrise d'œuvre sera ensuite organisée sur la base du montage financier retenu lors de cette première phase. Pour l'équipe de maîtrise d'ouvrage resserrée autour du maire, l'ombre de la désindustrialisation qui plane sur l'agglomération, légitime – sur la forme – cette *realpolitik* urbaine, et plus tardivement – sur le fond – la référence à un passé réenchante des chantiers navals, ainsi qu'à une culture et un terroir présentés comme intemporels. Armés de rares vestiges, ainsi que des noms de rue rappelant les navires et les

7. http://observatoire-territoires-durables.org/amenagement/DOCS/FT/F2%20DUNKERQUE_LI.pdf (consulté le 03/10/09).

8. Cadre de la Ville de Dunkerque, entretien de 2009.

personnages qui avaient marqué cette épopée ouvrière, mêlés aux grands hommes du siècle dernier (Mandela, Malraux, Dreyfus...), les nouveaux arrivants de Grand Large ont donc pour mission « d'incarner le renouveau du site des Chantiers de France⁹ ». Cependant, il aurait fallu que cette grammaire historique fût progressivement formalisée, puis largement répandue de sorte qu'elle soit aujourd'hui disponible pour les habitants et qu'ils puissent la revendiquer. Or, cette volonté mémorielle toute récente est allée à contre-courant de tout le travail de déni réalisé depuis la démolition quasi-totale de la NORMED¹⁰.



Photo 1 : Immeuble à gable et valorisation mémorielle
(Source : J. Boissonade, 22/11/2010)

9. Maire adjointe de la Ville de Dunkerque, courrier adressé aux futurs habitants de la première tranche de Grand Large avec le compte-rendu de la balade découverte du quartier, 22 juillet 2009.

10. Nom des chantiers navals au moment de leur fermeture.

Si les acteurs publics cherchent par leur action à réactiver les racines portuaires de ces nouveaux habitants provenant pour la quasi-totalité du territoire dunkerquois, les références à leur parcours résidentiel ne sont en revanche rappelées que pour souligner la rupture que constitue ce nouveau lieu d'habitat par rapport à tout ce qu'ils ont connu auparavant. D'un côté, les nouveaux habitants posent des repères au quotidien et tentent par là de lier leurs nouvelles expériences avec leurs pratiques antérieures, mais de l'autre les acteurs urbains (élus portant le projet, techniciens déclinant les dispositifs, promoteurs diffusant les représentations...) s'approprient leur passé, présent et futur légitimes. Cette valorisation mémorielle qui réenchante les chantiers navals, et celle urbaine, qui fait de même avec l'avenir de ces nouveaux citadins à travers une iconographie et des descriptions iréniques du futur quartier présentent une « réalité » dont le caractère univoque et légitime repose pourtant d'abord sur la présentation simultanée des dangers qui pèsent aujourd'hui sur la planète. Une menace qui ne pourra s'apaiser qu'avec le comportement quotidien (enfin) responsable de chacun. Un dessein anxigène donc, mais dont la « lucidité » du constat est censée valoir comme diagnostic exclusif et impose l'antidote. Après avoir renoué avec leurs racines, les habitants du projet Grand Large se voient donc confier une seconde mission, celle de créer une « deuxième vie¹¹ » qui repose sur « les valeurs que portent la ville et la communauté urbaine, et notamment le développement durable » (Delebarre, 2009). Ces valeurs dessinent ici un bien commun extraordinaire censé reposer sur un équilibre socio-urbain au sein duquel tout se tient :

« C'est quand même un quartier que l'on a décidé d'aménager autrement, de préfigurer ce que pourrait être la ville de demain donc forcément c'est quand même une expérience à part par rapport à d'autres quartiers » (Urbaniste en charge des questions de mobilités sur Grand Large, entretien, de 2009).

« C'est une équation un peu complexe... mais on y croit » (Un membre de la SEM aménageuse, *Balade-découverte de Grand Large pour l'accueil des futurs habitants de la première tranche*, 9 juillet 2009).

« Ça peut se poser en équation parce que c'est un vase clos, quelque part. Même s'il faut tout faire pour que ce soit un vrai quartier dans la ville. Qu'il participe à la ville et qu'il y ait tous les échanges possibles. [...] Si Grand Large est posé comme un système, c'est que le système a sa limite et qu'on imagine un fonctionnement à l'intérieur des limites. Avec des ouvertures. Des interactions avec les systèmes d'à côté. S'il y a quelque chose qui dysfonctionne à l'intérieur de ce système, un rouage ou une pièce du puzzle qui ne fonctionne pas, ça détériore ce qui a été produit » (Cadre de la Ville de Dunkerque, entretien de 2009).

11. Chargée de mission, Projets de territoires, Ville de Dunkerque, *Balade-découverte de Grand Large pour l'accueil des futurs habitants de la première tranche*, 9 juillet 2009.

En adoptant une telle vision cohésive et hygiéniste du quartier, cette approche systémique transforme premièrement, toute pratique imprévue en action déviante, alors même que les contraintes quotidiennes liées à ce modèle durable porté par les acteurs publics n'ont pas été publicisées par les bailleurs et les promoteurs, qui rencontraient des problèmes de commercialisation. Deuxièmement, elle intègre un ensemble de flux originaires de cet espace très diversifiés (ventilation naturelle assistée, tri sélectif, stationnement, mixité, récupération des eaux pluviales, espaces partagés, chauffage urbain...) et difficilement comparables. Alors même qu'elle minimise dans le même temps les flux qui le traversent, et notamment les parcours biographiques, résidentiels et quotidiens, le contexte socio-économique local, *etc.* Troisièmement, elle évacue la conception et les concepteurs qui ont mis en place ce 'système', mais n'omet pas d'y insérer en revanche des habitants qui ne maîtrisent pourtant ni les choix retenus, ni l'incertitude sur leur dénouement au quotidien. Enfin, si la 'forme' urbaine, en termes d'usage et de peuplement est novatrice, la gestion se résume de fait à un dialogue classique entre des habitants atomisés et des autorités centralisées, qu'il s'agisse de bailleurs ou de syndicats privés. Installé dans une mixité imposée et ne possédant aucun levier décisionnel partagé, chacun n'a d'autorité pleine ou relative, que sur son logement, ce qui pénalise toute gestion collective de l'espace, alors que celle-ci semble indispensable compte tenu des fondements du projet et des tensions qu'ils devraient probablement engendrer, notamment en termes de séparation privé/public.

La dimension durable n'incarne donc pas seulement un horizon imposé comme seul légitime, mais redéfinit les normes du quotidien par un systémisme urbain qui, sans s'interroger sur l'origine des prescriptions, fait de la conception et de la gestion de ces espaces des points aveugles. C'est cette incapacité à prendre en compte la diversité des acteurs et des modes de vie et à leur donner une place dans la décision, qui durcit selon nous les épreuves auxquelles sont ou seront confrontés les écoquartiers. Un durcissement des épreuves renforcé par un instrument de prescription de la norme emblématique des écoquartiers : le *dispositif par omission*.

LES DISPOSITIFS PAR OMISSION : UNE NOUVELLE FORME URBAINE ?

Certaines avancées techniques conservent ou améliorent le confort des usagers, comme l'isolation par l'extérieur, le réseau de chauffage urbain récupérant une partie de la chaleur de l'usine d'Arcelor Mittal toute proche. En revanche, d'autres dispositifs fonctionnent par omission : la pénurie organisée des places de stationnement, la suppression du ramassage classique des ordures – remplacé par quelques containers enterrés imposant un tri sélectif –, le mixage imposé entre piétons, cyclistes et automobilistes sur les

« voiries partagées » ou l'interdiction de clôturer les terrasses privatives à rez-de-chaussée. Tous ces dispositifs relèvent au quotidien d'une convention tacite impliquant une certaine décroissance des usages et des vitesses, rendue fragile par l'absence même de normes explicites ou de contraintes physiques susceptibles de gérer les situations pratiques. Comment par exemple négocier entre voisins les stationnements abusifs ou les vitesses excessives de certains sur les espaces partagés ? « Il y a un côté 'débrouillez-vous. Organisez l'anarchie'¹². » Ce flottement est confirmé par la diversité des termes qui ont été utilisés pour nommer cet espace successivement appelé « *spielstrasse* », « espace de rencontre », « voiries partagées », « voies mixtes à dominantes non motorisées » ou « cours urbaines ». Cette variété de dénominations contraste avec la solidité sémantique qui a porté dès le départ les discours institutionnels à propos de la forme des immeubles installés sur le bord des quais (« les immeubles à gables ») ; ceci alors même que les « espaces partagés » sont à l'origine de ce projet urbain, avant même qu'il endosse les habits du développement durable (Delebarre, 2004 : 18). Au-delà de cette succession d'appellations qui correspondent à autant de références aux 'bonnes pratiques' françaises ou étrangères concernant les espaces partagés, ce brouillage révèle certaines limites de la ville durable et quelques contradictions liées à sa mise en pratique dans les écoquartiers. À travers ces *dispositifs par omission*, il s'agit en effet de remettre en cause des modes de vie que les uns et les autres se sont appropriés depuis les années 1960. Pour mettre fin au hiatus entre un nouvel habitat durable performant et des modes de vie traditionnels, on demande aux habitants une transformation personnelle de leur manière d'habiter la ville, sans que jamais ne soit véritablement posée la question des nouveaux pouvoirs collectifs indispensables pour gérer l'orientation et la mise en œuvre de cette transformation.

La réussite des écoquartiers passe donc par une « discipline du minuscule » (Foucault, 1975 :136 ; Murard et Zylberman, 2003) nécessitant l'incorporation, par les habitants, d'un code de compréhension adéquat. En dehors de l'action déjà mentionnée des commercialisateurs publics et privés qui ont masqué aux candidats les contraintes liées au développement durable susceptibles de les rebuter, cette appropriation est également peu aisée parce que les contraintes reposent notamment sur ces *dispositifs par omission* réduisant de manière tacite les usages, sans que la performance environnementale puisse être facilement objectivable ou représentable par tous. Cette difficulté d'appropriation se traduit par des comportements qui sont appréhendés sur un mode technique et prescriptif ne permettant pas de comprendre le sens des tensions traversant cet espace urbain, ainsi que la nécessaire copro-

12. Cadre de la ville de Dunkerque, entretien de 2009.

duction de la norme qu'elles appellent. L'apparition d'une critique « distribuée » (Cicourel et *al.*, 1994¹³) dans l'espace urbain (voir photos) et sur d'autres acteurs (voir encadré), déjà opérante en ce qui concerne les terrasses privatives en accès libre ou le manque d'espaces de stationnement, semble confirmer cette incapacité des institutions à prendre en compte ces tensions. Une incapacité qui n'est pas sans rappeler d'autres cas en Europe tel que l'écoquartier GWL à Amsterdam, pour lequel la réduction des places de *parking* n'a pas conduit à une réduction suffisante du nombre de voitures, entraînant de fait des conflits avec les quartiers limitrophes devant accueillir celles en surnombre.



Photo 2 – Marquage privatif de places de stationnement

(Source : J. Boissonade, 22/11/2010)

13. Le courant de recherche s'intéressant à la cognition distribuée lie les capacités cognitives de chacun des acteurs à la coopération qui s'exerce dans les situations, ainsi qu'aux espaces, objets et réseaux de compétences institutionnelles ou organisationnelles qui les cadrent.

« L'AFFAIRE DU STATIONNEMENT »

*Scène 1 : Avant l'emménagement*¹⁴

« Ah ça on ne le savait pas pour la voiture dans le quartier on a appris ça pendant la visite, il y en a beaucoup qui ont appris... [le promoteur] ne nous a absolument pas parlé de ces aspects-là... On a vraiment été surpris. [...] Il ne nous a absolument pas parlé de ces aspects-là... » (futur habitant de l'écoquartier, entretien de 2009).

« Je vais vous dire franchement, en théorie c'est très bien mais j'ai peur qu'en pratique cela pose de vrais problèmes. Vous savez les gens quand ils ne se garent pas devant leur maison c'est un gros problème... En tout cas vous allez au contraire des habitudes des gens » (futur habitant de l'écoquartier, entretien de 2009).

Scène 2 : Pratiques critiques

Peu après l'emménagement des nouveaux résidents au sein de ce nouvel espace urbain limitant le stationnement de proximité à une voiture par logement, les trottoirs et surtout les « espaces partagés » destinés avant tout aux piétons et aux circulations douces vont être en partie occupés par des véhicules pour les déménagements, puis au quotidien pendant la journée entre deux courses et finalement la nuit à demeure.

Chacun sait pertinemment que ces espaces ne sont pas destinés aux véhicules, mais la plupart tentent de justifier leur acte devant les rares habitants qui ont fait l'effort de se garer au *parking* commun situé plus loin, servant en journée au gymnase et destiné le soir à absorber le trop-plein de véhicules des résidents.

Scène 3 : Articles de presse

Deux mois après leur installation, les premiers articles paraissent dans le journal local :

« Au Grand Large, il faut apprendre à marcher. À peine ont-ils emménagé dans ce nouveau quartier que quelques habitants du Grand Large (sur le site des anciens Chantiers de France) se plaignent du manque de places de stationnement. Le principe était pourtant connu des futurs riverains : chaque logement ne dispose que d'une place de *parking*. Les visiteurs et

14. Les trois entretiens cités dans cet encadré ont été réalisés par des étudiants du Master MUTU-DIL (Université du Littoral).

les habitants qui possèdent plusieurs véhicules sont donc invités à marcher un peu, en se garant sur le *parking* aménagé devant la salle des sports du quartier. Une démarche revendiquée par la directrice de la société de développement du Dunkerquois » (« La Région De A à Z », *La Voix du Nord*, vendredi 20 novembre 2009).

Dunkerque : au Grand Large, le manque de places de *parking* fait débat

[...] Visiblement satisfaits de leurs nouvelles résidences, certains riverains pointent toutefois un problème de stationnement, chaque logement n'étant en effet doté que d'une seule place de *parking* :

« Aujourd'hui, nous ne sommes que cinquante-trois familles, mais quand le quartier, à terme, totalisera 1 000 habitants, comment fera-t-on ? », questionne un résident.

Invitée au conseil communal de Dunkerque centre en début de semaine pour évoquer l'évolution du Grand Large, Nathalie Brocq, directrice de S3D (société de développement du Dunkerquois), a été interpellée sur la question. Sa réponse :

« Il ne faut pas oublier que l'idée du Grand Large, c'est justement de réduire cet impact-là. Bref, il ne faut pas que le quartier devienne une poche de stationnement sauvage. »

« Les habitants savaient ce qu'ils faisaient »

Réaction immédiate d'un conseiller communal :

« Certes, mais lorsque les familles viendront rendre visite aux habitants du quartier, le problème de stationnement se posera bel et bien. »

Nathalie Brocq rappelle alors l'existence d'un *parking* aménagé devant la nouvelle salle des sports du Grand Large :

« Ce *parking* est vaste. Or, il est toujours vide ! Certes, cela oblige à marcher un peu, ce qui n'est pas encore tout à fait entré dans les mœurs. »

« Et puis, en faisant le choix de venir emménager au Grand Large, les nouveaux habitants savaient aussi ce qu'ils faisaient », note un conseiller communal de Dunkerque centre.

Côté stationnement, toujours, il semble qu'une rumeur circule au Grand Large, selon laquelle un *parking* souterrain payant serait construit. Une rumeur aussitôt démentie par Nathalie Brocq et les adjoints de Michel Delebarre présents au conseil communal. « [...] Le message semble donc clair : que l'on soit résident du Grand Large ou 'simple' visiteur, il faudra prendre l'habitude de marcher un peu » (« OL. D. », *La Voix du Nord*, vendredi 20 novembre 2009).

Scène 4 : L'irruption du politique

Deux mois encore s'écourent avant que le groupe des élus d'opposition s'empare du problème dans la tribune qui lui est accordée dans le magazine municipal :

« Sacrée bagnole : Une cinquantaine de familles occupent actuellement l'«écoquartier» du Grand Large et déjà des problèmes de stationnement se posent au point que certains se demandent ce que cela sera demain ! Nul doute que les Dunkerquois aiment la voiture et rechignent à faire un peu de marche pour se garer, quand bien même ce serait possible. Mais n'allez pas leur demander d'utiliser la bicyclette en hiver, cela tiendrait de la provocation ! » (Groupe des élus « Ensemble pour Dunkerque », Dunkerque Magazine, n° 203, janvier 2010).

Scène 5 : L'éventuel retour des institutions

« Le fait qu'il n'y a qu'une place de *parking* par logement peut être aussi une faiblesse, mais il a fallu prendre une décision et si personne ne prend la décision d'imposer des limites, rien n'évoluera, donc c'est à la fois positif et négatif... Mais nous verrons tout ça une fois fini et nous tirerons les conclusions à ce moment-là » (Directeur de l'action foncière et du patrimoine de la Communauté urbaine, entretien, 2009).

LA VILLE DURABLE : ENTRE « ORDRES DE JUSTIFICATION » ET « RÉGIMES D'ACTION ¹⁵ »

Si les écoquartiers sont en mesure de mettre à l'épreuve les principes et la réalisation effective de la ville durable, ils peuvent alors aider les citoyens résidant ou pratiquant ces quartiers, à interroger les ambiguïtés des politiques publiques et entrepreneuriales développées sous cette appellation. Ce questionnement sur la solidité d'un ordre de « justification écologique » (Thévenot et Lafaye, 1993) est essentiel dans la mesure où nous faisons l'hypothèse que la dimension hégémonique qu'ont prise les institutions en charge de la ville et de la nature s'appuiera de plus en plus sur leur capacité à reprendre à leur

15. Pour L. Boltanski et L. Thévenot (1991), les situations publiques font appel à différentes catégories de jugement des participants qui suscitent des justifications, excuses ou autres procédés susceptibles de donner le sens de leur action et ordonnant le sens de la situation dans son ensemble. L'architecture élaborée par les deux auteurs énonce trois autres situations idéaltypiques faisant appel à autant de régimes d'action : la violence, l'amour (ou *agapè*) et la justesse (qui caractérise notamment les situations familiales).

compte une perspective pragmatiste. Il nous semble en effet que ces institutions ne pourront perpétuer leur hégémonie qu'à travers des dispositifs de gouvernance réinterprétant et justifiant constamment – en termes de durabilité – les sens multiples que les populations donnent à leur mode de vie.

Olivier Godard souligne certaines limites et défaillances qui ne permettraient pas au concept de développement durable de constituer un nouvel ordre de justification : incertitudes conceptuelles et flottements des énoncés, incompatibilités théoriques de certaines approches avec un ordre de justification légitime, manque d'appui donné par les objets considérés pour donner un cadre aux épreuves, ou encore manque d'indicateurs, de procédures et d'épreuves mutuellement acceptés (Godard, 2004 : 316). Cependant, les écoquartiers sont un des objets les plus complexes et les plus aboutis qu'a produit le développement durable, et nous avons montré par ailleurs qu'ils semblent suffisamment robustes pour stabiliser ces « épreuves ¹⁶ » (Boissonnade, 2011). De plus, le bien-fondé de certaines de ces réserves ne doit pas nous conduire à sous-estimer plusieurs aspects. D'une part, les problèmes révélés par l'écoquartier Grand Large traduisent moins l'incapacité de cette concrétisation du développement durable à fonder un nouvel ordre de justification qu'à vérifier le fait que les épreuves sont toujours, à l'origine, des épreuves de force. Dans les situations concrètes, le travail de cadrage conventionnel, les dispositifs de contrôle et les contraintes de justification pour en faire des épreuves entièrement légitimes sont toujours incomplets, ne serait-ce que parce que le travail d'interprétation de ces contraintes et de ces conventions s'élabore en situation et participe de la construction même des individus et de leur rapport au monde. D'autre part, on peut s'interroger sur les conséquences heureuses qu'aurait une doctrine de la durabilité totalement débarrassée de ses incertitudes conceptuelles et du flottement de ses énoncés. L'évolution gestionnaire des politiques publiques ¹⁷ semble en effet particulièrement congruente avec les approches du développement durable en termes d'indicateurs et de procédures (Boissonnade, *op. cit.*). Si la solidité du développement durable en tant qu'ordre de justification légitime et stabilisé est loin d'être acquise en raison « d'univers controversés » (Godard, 1993), les acteurs urbains tentent justement de raffermir la ville durable comme schème de pensée et d'action hégémonique en fabri-

16. L'incertitude des situations met à l'épreuve de manière inégale ceux qui les traversent. Cette notion d'épreuve permet d'intégrer dans un même cadre les exigences de justice et les rapports de forces. « On peut définir une société ou un état de société par la nature des épreuves qu'elle se donne, au travers desquelles s'effectue la sélection sociale des personnes, et par les conflits qui portent sur le caractère plus ou moins juste de ces épreuves » (Boltanski et Chiapello, 1999 : 74-75)

17. Notamment à travers la mise en place de la Loi organique relative aux Lois de finance et de la Révision générale des politiques publiques.

quant des objets censés répondre aux enjeux qu'il porte (chauffage solaire, logements BBC, écoquartiers, EcoCité, *etc.*). Il ne s'agit donc peut-être pas d'espérer une stabilisation doctrinale susceptible de se constituer en nouveau grand récit, mais plutôt de s'intéresser à ces différents objets et dispositifs mis en place concrètement au nom de la ville durable, en prenant au sérieux les épreuves certes imparfaites, qu'ils suscitent. Avec les écoquartiers, les institutions doivent en effet faire face à plusieurs dilemmes. D'une part, elles doivent arriver à discipliner l'habitant sans toucher au désir que doit susciter la promesse d'un mieux-vivre qui serait propre à la ville durable. D'autre part, il leur faut co-responsabiliser l'habitant comme étant une des causes essentielles des problèmes écologiques, afin que logiquement il soit en devoir de mettre en œuvre les solutions qui lui sont données pour résoudre les problèmes qu'il a lui-même participé à créer. Enfin, il leur est indispensable de rendre crédible l'idée qu'au-delà du pouvoir de régulation des autorités et de la puissance des forces économiques, c'est la somme des actes individuels et quotidiens qui va permettre de répondre à des enjeux collectifs dont la temporalité des effets produits reste indéterminée. Ceci, sans jamais remettre en cause la nature des contraintes structurelles, en termes de développement par exemple, qui ont pu conduire à ces modes de vie (Rumpala, 2009 : 986).

Alors que les institutions ont toujours porté publiquement le projet Grand Large sur un mode irénique, une fois livré à ses occupants sa complexité laissait évidemment ouvertes des possibilités de jeu vers d'autres manières de le concevoir (Thévenot, 1996 : 142), c'est la raison pour laquelle les acteurs urbains ont mis en place une « démarche d'accueil » préalable destinée aux futurs résidents de Grand Large¹⁸. Cette démarche que l'on retrouve aussi pour d'autres écoquartiers français¹⁹, a étendu aux habitants un régime d'action auparavant cantonné au sein des institutions, à travers l'élaboration de grilles de questionnement, la fixation d'objectifs ou la mise en place d'indicateurs permettant d'obtenir des *labels* comme celui de « Quartier 21 ». Les justifications exposées par les institutions à cette occasion ont en effet posé les bases d'une mise en justice que les habitants vont ensuite conduire par eux-mêmes à l'aide d'un travail « d'enquête » quotidien (Karsenti et Quéré, 2005). Prendre

18. Cette démarche d'accueil est composée de trois phases :

« Création des conditions de contact en amont » des familles retenues avec les services logement de la Ville et les bailleurs, *via* l'agence immobilière qui pilote l'ensemble des opérations de commercialisation des logements.

« Balade découverte » : avant l'arrivée, diffusion d'information sur les spécificités d'organisation et de conception du quartier et d'histoire (voir Boissonade, *op. cit.*).

« Accueil de proximité » : après l'arrivée des habitants, rencontres de « bienvenue » avec les services de la Mairie et des élus de quartier.

19. Notamment la ZAC de Bonne à Grenoble, « Andromède » à proximité de Toulouse, « Lyon Confluence » et « Saint-Jean des Jardins » à Chalon-sur-Saône (Genty, 2009 : 72).



Photo 3 – Clôture illégale de terrasse privée
(Source : J. Boissonade, 22/11/2010)

la mesure de ce basculement public d'un régime irénique d'*agapè* (Boltanski, 1990) dans un régime de justice permet donc de relever le potentiel critique d'une telle épreuve et d'interroger les limites des approches en termes de gouvernementalisation (Meyet, Naves et Ribémont, 2005). La Communauté urbaine de Dunkerque compte en effet sur la dynamique créée par cet écoquartier présenté comme exemplaire pour essaimer dans le reste de la ville. Cela suppose donc que chaque résident de 'Grand Large' se transforme en porte-parole susceptible de susciter la croyance des autres habitants. La « démarche d'accueil » avait imposé une mise en justice du discours hagiographique sur le développement durable. Le déplacement inverse de ce régime de justice en régime d'*agapè* que nous évoquons maintenant ne pourrait donc s'opérer qu'à la condition d'une mise entre parenthèses de l'expérience quotidienne des habitants, ce dont « l'affaire du stationnement » (voir encadré) permet de douter. De plus, la capacité des individus à jouer de ces expériences renforce la nécessité pour les institutions d'un côté et pour les habitants des écoquartiers de l'autre, de mieux comprendre dans quelle mesure ce que le citoyen prend en considération (la préservation de la couche d'ozone) dépend d'abord des conséquences pratiques qu'il peut en tirer en termes d'action (vendre ou pas sa deuxième voiture). Cette conception d'un savoir produit par ses conséquences prend d'autant plus d'importance qu'avec la notion de développement durable, l'écart entre les entités générales et les choses particulières n'a fait que s'accroître. Les premières passant de la « défense de la nation » au « sauvetage de la planète » et les secondes glissant de la « propriété pavillonnaire » à l'intimité du tri de ses déchets. D'où la question des dispositifs et des pragmatiques opérant cette articulation.

CONCLUSION

L'écoquartier Grand Large se révèle être bien plus qu'une simple mise en espace du principe de ville durable. Il en souligne les ambiguïtés et rend manifeste ses enjeux. Le concept de développement durable et ses déclinaisons fabriquent une « réalité » présentée comme nécessaire et désirable, mais la réalisation des écoquartiers la met à l'épreuve par les pratiques différenciées de ceux qui vont habiter ou pratiquer ces objets urbains.

Premièrement, la philosophie et les mécanismes de production de ces dispositifs urbains reposent sur une démarche systémique qui transforme toute différence de mode de vie en déviance et surdétermine la « démarches d'accueil » par un monopole de la parole légitime. Ce volontarisme didactique institutionnel a cependant l'avantage de détacher cette parole du registre à la fois menaçant et irénique propre à la ville durable pour l'ancrer dans une mise en justice des pratiques quotidiennes.

Deuxièmement, nous avons montré qu'en tentant de s'approprier la définition des passé, présent et futur légitimes des habitants de cet écoquartier, les

institutions semblaient vouloir amenuiser l'expérience quotidienne comme contrefort au jugement collectif. C'est pourtant à partir de ces expériences urbaines que les personnes vivent la ville, nouent des relations et agissent en commun et c'est parce qu'il y a une incertitude liée à ces expériences, une indétermination essentielle des situations, que les individus s'engagent dans l'action. Il ne s'agit donc pas de fabriquer un microsystème urbain reposant sur un équilibre vital, universel et unidimensionnel, mais d'envisager les déséquilibres socio-urbains en termes de justice ou de rapports de force, comme étant une des conditions constitutives de l'action.

Troisièmement, la notion de ville durable renforce l'écart entre le général devenu planétaire et le particulier évoluant vers l'intime. Cette polarisation, qui amenuise la dimension sociale de l'expérience, renforce la nécessité de montrer comment les citoyens donnent sens à leurs pratiques pour les rattacher à ces deux extrémités. Ce sens dépend d'abord des conséquences que leur jugement serait susceptible de produire sur leurs actions quotidiennes. Les dispositifs techniques mis en œuvre dans ces écoquartiers pour faire décroître certaines conduites habitantes ordinaires jugées inadéquates se révèlent insuffisants, d'où la mise en place de *dispositifs par omission* dont l'objet est de limiter les usages et les vitesses de manière tacite, tout en produisant du bien commun. Les relations entre épreuves de force et épreuves légitimes, ainsi qu'entre les différents régimes d'action utilisés lors de ces épreuves permettent de saisir les difficultés que rencontrent les institutions pour inverser le devoir de réparation en s'appuyant sur les écoquartiers pour imputer la charge écologique au « gouvernement des conduites ». En effet, dans l'habiter les actions échappent au moins en partie, aux exigences de la mise en public. L'impossibilité de s'ajuster au quotidien (en conservant sa deuxième ou sa troisième voiture par exemple) est l'expression d'un jugement, même si ce dernier ne s'appuie pas forcément sur une montée en généralité. Le lâcher prise ne relève donc pas ici nécessairement d'une absence d'engagement, mais peut constituer une légitimité affirmée à « être là ». Comprendre « les façons dont [les personnes] s'engagent dans l'action, leurs justifications et le sens qu'elles donnent à leurs actes » (Boltanski et Chiapello, *op. cit.* : 36), permet ici de saisir le sens critique de ces actions en situation.

Ces mises à l'épreuve par l'usage des écoquartiers interrogent donc la suprématie morale de la « ville durable ». Schématiquement, la maîtrise de l'issue de ces épreuves est en effet un enjeu que se disputent les institutions d'un côté et des habitants et usagers de l'autre, qui poursuivent des objectifs opposés : la préservation d'un ordre pour les premières et la possibilité d'alternatives pour les seconds. Si les institutions souhaitent maintenir le concept de « ville durable » comme seul ordre de justification légitime, elles devront le renouveler pour lui permettre d'intégrer une conception pluraliste de l'action, attachée à la diversité des situations et des expériences. Si les habitants et les

usagers des écoquartiers, qui le plus souvent ne participent véritablement ni à leur conception, ni à leur gestion, souhaitent s'émanciper de cet ordre imposé par les institutions, il leur faudra rendre légitime le pluralisme, l'indétermination et le sens critique de leurs actions, non réductibles au modèle systémique de la ville durable, afin de mettre en œuvre des formes de démocratie urbaine inédites, seules à même de relever les défis présents et à venir.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGUR. 2001a. *De Neptune à... Un nouveau projet pour le centre de l'agglomération dunkerquoise. Document introductif au débat*, Agence d'urbanisme de Dunkerque.
- AGUR. 2001b. Entretiens préparatoires au document : *De Neptune à... Un nouveau projet pour le centre de l'agglomération de Dunkerque*, Agence d'urbanisme de Dunkerque, document interne, non paginé.
- BOISSONADE, J. 2011. *L'être sans corps du développement durable. De la 'démarche d'accueil' aux compétences critiques*, Actes du Colloque International « Développement durable, Communautés et Sociétés », Comité de Recherche AISLF n° 21, Mulhouse, 16-18 juin 2010.
- BOLTANSKI, L. 1990. *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié.
- BOLTANSKI, L. 2008. « Institutions et critique sociale. Une approche pragmatique de la domination », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, Hors série, décembre 2008 [en ligne] (consulté le 25 février 2009).
<http://traces.revues.org/index2073.html>
- BOLTANSKI, L. ; CHIAPELLO, E. 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- BOLTANSKI, L. ; THÉVENOT, L. 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- CHARLES, L. ; KALAORA, B. 2007. « De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ? », *Espaces et sociétés*, n° 130, pp. 121-133.
- CICOUREL, A. ; CONEIN, B. ; FILIPPI, G. et al. 1994. *Sociologie du Travail*, « Travail et cognition », vol. XXXVI, n° 4/94, avril-juin.
- CUD. 2005a. « Orientations de rééquilibrage de la répartition géographique des parcs de logements », Communauté urbaine de Dunkerque, *Programme local de l'habitat*, juin, Dunkerque, Communauté urbaine.
- CUD. 2005b. *Quartier d'habitat du Grand Large*, Communauté urbaine de Dunkerque, Publicis Consultants, dossier de presse.
- DELEBARRE, M. 2004. *Visions de Michel Delebarre pour Neptune*, 22 décembre 2004, Service « grands projets » de la Communauté urbaine, retranscription de réunion, document interne, Dunkerque, Communauté urbaine.
- DELEBARRE, M. 2009. « Dunkerque, prenez le large », dans Direction générale de la communication, *Ville de Dunkerque*, DVD offert aux nouveaux habitants de Grand Large, Dunkerque, Communauté urbaine.
- FOUCAULT, M. 1975. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT, M. 1994. *Dits et Écrits*, Paris, Gallimard.

- GENTY, M. 2009. *Mise en place en amont de l'accueil de nouveaux habitants au sein de l'éco-quartier « Grand Large »*, mémoire de Master 2 pour le Master MUtation des Territoires Urbains et Développement Intégré des Littoraux, Université du Littoral Côte d'Opale.
- GODARD, O. 1993. « Stratégies industrielles et conventions d'environnement : de l'univers stabilisé aux univers controversés », dans *INSEE-Méthodes*, « Environnement et économie », n° 39-40, décembre, pp. 145-174.
- GODARD, O. 2004. « De la pluralité des ordres Les problèmes d'environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification », *Géographie Économie Société*, n° 2004/3, vol. 6, pp. 303-330.
- HELLEQUIN, P. ; BOISSONADE, J. ; DUHAMEL, S. ; GUEYDAN, S. ; VALCKE, S. 2007. « Effets et réception du projet urbain dans la ville portuaire : exemple de Neptune à Dunkerque ; éléments pour une synthèse », dans Y. Tsiomis (sous la dir. de), *Échelles et temporalités des projets urbains*, Paris, Éditions Jean-Michel Place, pp. 143-158.
- KARSENTI, B. ; QUÉRÉ, L. 2005. *La croyance et l'enquête. Aux sources du pragmatisme*, Raisons pratiques, Paris, Éditions de l'EHESS.
- MEYET, S. ; NAVES, M.-C. ; RIBÉMONT, T. (sous la dir. de). 2005. *Travailler avec Foucault. Retours sur le politique*, Paris, L'Harmattan.
- MURARD, L. ; ZYLBERMAN, P. 2003. *Le petit travailleur infatigable. Villes-usines, habitat et intimités au XIX^e siècle*, Paris, Recherches.
- RUMPALA, Y. 2009. « La 'consommation durable' comme nouvelle phase d'une gouvernementalisation de la consommation », *Revue Française de Science Politique*, vol. 59, n° 5, octobre, pp. 967-996.
- SEGAUD, M. ; RATOUIS, O. 2001. « De la 'maîtrise d'ouvrage' au 'collectif d'énonciation' : proposition pour une nouvelle approche de la production territoriale locale », *Espaces et Sociétés*, n° 105-106, pp. 128-145.
- THÉVENOT, L. 1996. « Stratégies, intérêts et justifications à propos d'une comparaison France-États-Unis de conflits d'aménagement », *Projets d'infrastructures et débat public*, *Techniques, Territoires et Sociétés*, n° 31, mai, pp. 127-149.
- THÉVENOT, L. ; LAFAYE, C. 1993. « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, vol. 4, n° 41, pp. 495-524.
- ZWARTEROOK, I. (collectif) 2010. « La concertation. Les risques et pollutions industriels sur le territoire dunkerquois : des perceptions à la concertation », *Les cahiers de la sécurité industrielle*, Fondation pour une culture de la sécurité industrielle, FONCSI, juillet.